

● (1600)

La UFFI Action Association de Colombie-Britannique et les groupes analogues dans tout le pays rejettent le projet d'indemnisation du gouvernement fédéral. Nous le rejetons parce que le montant (allant jusqu'à \$5,000 seulement pour des travaux de réfection) est trop bas, compte tenu des frais en cause, et parce qu'il n'est offert qu'à quelques privilégiés (ceux qui souffrent actuellement de problèmes de santé ou dont les maisons montrent un taux de contamination supérieur à .1 ppm d'urée-formol). Ce plan n'accorde à peu près rien à la grande majorité des propriétaires de maison isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde.

Cette association a organisé une campagne de télégrammes envoyés au ministre. Ces télégrammes ont afflué par milliers, et disaient:

Je n'attends rien de moins que d'être entièrement dédommagé pour enlever la mousse et restaurer ma maison.

Telle est la position du Nouveau parti démocratique. Mon collègue qui a participé au débat a réclamé énergiquement la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la question. Nous prétendons qu'il ne faut pas différer une aide efficace dans l'intervalle. Bien entendu, si les provinces fournissaient de l'aide également, ce serait encore mieux, mais la plus grande aide qu'elles pourraient fournir à l'heure actuelle, ce serait de faire avancer les poursuites judiciaires intentées par des groupes de citoyens, étant donné que le gouvernement fédéral semble si lent à agir.

Je veux saisir l'occasion pour féliciter les groupes de pression organisés dans toutes les provinces. Penny Tilby, présidente du groupe de la Colombie-Britannique, et John Owens, membre également très actif, ont consacré des heures et des heures de travail à cet effort. Ces groupes comptent des milliers de membres à l'heure actuelle. Ils ont tenu diverses réunions. Ils ont effectué des recherches et examiné chaque recommandation qui leur a été faite. En outre, ils ont mis au point un réseau d'information bien supérieur à celui du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral devrait offrir immédiatement des fonds pour aider ces groupes. S'il y a un groupe qui s'intéresse à la recherche et qui a intérêt à trouver des solutions, c'est bien celui des victimes de la MIUF elle-même. Malgré les promesses que les ministres avaient faites, on n'a pas vraiment débloqué de fonds. Je crois que le gouvernement de la Colombie-Britannique a accordé \$10,000 pour payer une partie des frais d'administration et de déplacement, mais que je sache, le gouvernement fédéral n'a pas encore mis d'argent à la disposition de ces groupes.

Nous sommes aussi d'avis que le gouvernement fédéral pourrait au moins organiser des conférences pour réunir ces groupes à Ottawa et écouter ce qu'ils ont à dire. Il est évidemment bien commode pour le gouvernement fédéral de faire la sourde oreille quand les victimes sont à des centaines, voire à des milliers de milles d'ici. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) devrait lui-même être leur défenseur parce que, outre le fait que son ministère a d'abord financé le programme, de nombreux immeubles publics ont été isolés à la mousse d'urée-formaldéhyde. Nous connaissons aussi les problèmes particuliers de nombreuses écoles et de petites remorques. Des mesures s'imposent dans ces cas-là.

Nous souhaitons, comme nous l'avons dit, la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. Cependant, nous ne voulons pas de comités consultatifs seulement qui ne serviraient, selon la coutume du gouvernement fédéral, qu'à perdre du temps et à tirer le gouvernement d'affaire, sans faire quoi que ce soit

### *Isolation à l'urée-formol—Loi*

pour trouver des solutions. Nous voulons des lois qui prévoient une indemnisation pleine et entière. Le projet de loi C-109 ne règle pas le problème. C'est ce que nous nous évertuons à faire comprendre au gouvernement.

Je prie encore une fois le ministre de convoquer sans délai une conférence fédérale-provinciale et de subventionner les associations qui voudront se réunir à Ottawa et mettre leurs recherches en commun en vue d'une action concertée. Ces groupes ont l'habitude de se faire donner le coup de pied de l'âne par le gouvernement et de se faire refuser des subventions. Le comble de l'ironie, l'organisme que je connais n'a pu se faire reconnaître à titre d'organisme de bienfaisance, de sorte que ses cotisants ne peuvent même pas obtenir de déductions d'impôt. Le Québec compte, à lui seul, une quarantaine de ces associations, dont le nombre s'élève au moins à 24 dans tout le Canada.

J'invite ces organismes à poursuivre sans relâche leurs pressions. Nous tous à la Chambre, y compris les députés libéraux de l'arrière-ban, devons continuer à faire pression pour que justice soit faite. Il s'agit d'une catastrophe nationale. Nous devons instaurer une caisse nationale d'indemnisation. Nous devons amener le gouvernement à modifier son projet de loi, de façon à indemniser comme il se doit les victimes de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** J'espère, monsieur l'Orateur, que mon intervention dans le débat sur la mesure relative à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde ne sera pas trop longue, mais je me sens obligé d'intervenir. Pris isolément, ce bill me paraît bien insuffisant. Je n'en suis pas convaincu, mais je soupçonne qu'il s'agit là de l'unique solution du gouvernement à un très grave problème aux dimensions affectives, sociales et économiques. Je trouverais bien encourageant que le ministre ou son secrétaire parlementaire viennent dissiper mes soupçons dans le courant de la journée. S'il s'agit tout simplement d'une première mesure de la part du gouvernement pour résoudre le problème, je serai porté à être plus patient et plus compréhensif. Si, par contre, il s'agit là en tout et pour tout de sa solution à ce très grave problème, je dis que le ministre, son ministère et le gouvernement dont il fait partie peuvent s'attendre à de graves ennuis.

Si l'on se rappelle brièvement la genèse du problème et que l'on remonte jusqu'en septembre dernier environ, on pourrait qualifier la situation, je suppose, de «comédie des erreurs». Par «comédie», on entend un certain manque de sérieux, ou une situation un tant soit peu amusante. Or, je n'y vois absolument rien d'amusant. C'est plutôt une tragédie des erreurs.

Au mois d'août 1977, le service de la SCHL chargé d'accepter les produits attribuait des numéros d'acceptation et, le mois suivant, c'est-à-dire en septembre 1977, la SCHL approuvait l'utilisation de la mousse d'urée-formol pour le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. En novembre 1979, deux ans plus tard, l'État du Massachusetts interdisait complètement le produit, ce qui a eu un grand retentissement au Canada. En septembre 1980, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>lle</sup> Bégin) a annoncé la création d'un comité consultatif composé de spécialistes et chargé d'étudier le dossier monté jusque-là sur le produit. En décembre 1980, le même ministre et son collègue de la Consommation et